Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10.

Vu les statuts de Limoges Métropole approuvés par arrêté préfectoral du 22 janvier 2025.

Vu les délibérations n°2, 4 et 6 du conseil communautaire du 8 avril 2026 concernant l'élection du Président des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués.

Vu la délibération n°30 du conseil communautaire du 8 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du conseil communautaire au Président.

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Carine BOURREL, Vice-Présidente, est déléguée, par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Président et concurremment avec lui, les fonctions dans les domaines suivants :

- Commerce,
- Artisanat,
- Économie sociale et solidaire

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Carine BOURREL, pour tous les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole, le mardi 28 avril 2026

Le Président

Guillaume GUERIN

Publié, le mardi 28 avril 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de la personne intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
087-247100010-20260428-4928_GR-AR-1-1
Reçu en Préfecture le 28/04/2026

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Mme BOURREL Carine, Vice-Présidente

1 DOCUMENT - *Publié le 28 Avril 2026*

28105.pdf
(.pdf, 1,3 Mo)

TÉLÉCHARGER